

A Andouillé, les travaux de l'ombrière photovoltaïque de l'ITEP commencent

La Société Énergie Mayenne, en collaboration avec la commune d'Andouillé, installe actuellement une centrale solaire en ombrière, à l'ITEP Felix-Jean Marchais.

En partenariat avec See You Sun, la construction de la centrale solaire d'une puissance totale de 130 kWc débute ces jours-ci. L'entreprise mayennaise TP AR réalise actuellement les fondations.

Comme les autres projets photovoltaïques développés par la Société Énergie Mayenne, cette installation est ouverte au financement citoyen. En effet, les citoyens mayennais peuvent participer à la transition énergétique en investissant dans les centrales solaires de leur territoire.

1- Une ombrière à l'ITEP Felix-Jean Marchais

En partenariat avec la Société Énergie Mayenne, les travaux de la centrale solaire en ombrière sur le parking de l'ITEP Felix-Jean Marchais ont commencé.

Pour porter ces projets de centrales solaires, la Société Énergie Mayenne a choisi deux partenaires expérimentés et qui partagent ses valeurs : le mouvement national de l'énergie citoyenne Énergie Partagée et l'entreprise Seeyousun, spécialiste technique d'installations photovoltaïques.

Actuellement, il s'agit des travaux de fondation assurés par l'entreprise TP AR. Après la construction et la pose de la charpente, ainsi que les travaux électriques, la mise en service de cette ombrière est prévue début d'année 2025.

2- Quelles sont les caractéristiques de cette centrale solaire ?

D'une superficie de 593 m², la puissance de l'installation sera de 130 kWc (kilowatt crête). L'investissement est de l'ordre de 175 000€ pour une production d'électricité renouvelable de 137 000 kWh (kilowattheure) par an, soit la consommation annuelle (hors chauffage) de 130 habitants.

3- Comment les citoyens peuvent-ils s'impliquer dans ce projet ?

Les citoyens d'Andouillé peuvent participer à cette transition énergétique et investir dans les centrales solaires en Mayenne, dont celles de leur commune. Ils peuvent alors devenir sociétaire d'Enercoop Pays de la Loire et bénéficier d'une réduction d'impôt de 18% ou/et devenir actionnaire d'Énergie Partagée qui vise un objectif de rentabilité de 4% par an.

Les personnes souhaitant investir sont invitées à se rendre sur www.semenergie53.fr pour obtenir toutes les informations nécessaires à leur souscription.

Contacts

Richard CHAMARET, Président Directeur Général, 06.05.44.35.48

Christophe LEMARIE, directeur technique, 07.56.06.09.32

Hélène DAVID, chargée de communication, 06.85.62.77.99

A propos de Société Énergie Mayenne

Composée de 7 actionnaires dont Territoire d'énergie Mayenne, la société d'économie mixte Énergie Mayenne a pour vocation à accompagner et accélérer la transition énergétique du département. Elle permet d'associer des acteurs publics et privés pour développer des projets énergétiques sur le territoire, tout en garantissant la maîtrise de ces projets par les collectivités et leurs groupements. La SEM Énergie Mayenne considère également la préoccupation croissante de la société civile pour la production et la consommation d'énergies renouvelables à l'échelon local. C'est pourquoi, elle intègre nécessairement les citoyens dans les projets pour recueillir leur adhésion et leur implication à la transition énergétique menée.